

Cheval de bois lors du roulement à l'atterrissage sur une piste occupée

Aéronef	Planeur Schempp-Hirth Nimbus 4 immatriculé D-7035
Date et heure	Vendredi 25 mai 2012 à 15 h 05 ⁽¹⁾
Exploitant	Privé
Lieu	Aérodrome de Bailleau Armenonville (28)
Conséquences	Planeur fortement endommagé

⁽¹⁾ Heure locale.

CIRCONSTANCES

Le pilote décolle en remorqué de la piste 36 non revêtue de l'aérodrome de Bailleau. Il trouve peu d'ascendances et après environ 30 minutes de vol il s'intègre en vent arrière pour la piste 08⁽²⁾. Il est numéro 2 derrière un autre planeur. En finale, il constate que le planeur précédent est encore immobilisé sur la partie centrale de la piste et décide d'atterrir sur la partie gauche de la piste. Le pilote indique que peu après le toucher de la roue principale le planeur s'incline et vire brusquement à gauche sur environ 200° et s'immobilise. La poutre de queue est rompue au niveau de l'empennage.

Sur la piste 08 la hauteur de l'herbe est d'environ 40 cm. Sur sa partie centrale l'herbe est moins haute du fait des décollages et atterrissages successifs. Le pilote précise que le planeur a été déstabilisé dans une zone particulièrement dense et haute.

Un membre du centre vélivole basé sur l'aérodrome précise que lors du briefing matinal il avait été signalé que l'herbe était haute par endroit et qu'il fallait atterrir sur la partie centrale de la piste 08. Le pilote du D-7035, propriétaire du planeur, n'avait pas assisté au briefing et n'avait pas connaissance de l'état de la piste 08 avant de décoller. L'herbe était moins haute sur la piste utilisée pour le décollage. L'herbe de la piste 08 a été fauchée peu après l'accident.

Le pilote précise que les conditions météorologiques ne l'ont pas gêné lors de la finale. Il a évalué les conditions de vent, environ 15 kt du 60°, à partir de la manche à air. Le message d'observation météorologique régulière de l'aérodrome de Chartres (situé à environ 6 NM de l'aérodrome de Bailleau) de 15 h 00 mentionne une situation CAVOK et un vent variable du 30° au 100° pour 10 kt.

Le pilote, âgé de 67 ans, était titulaire d'un PPL(A) de 1962 et d'un VV de 1967. Il totalisait environ 3 500 heures de vol sur avion et environ 9 500 heures de vol sur planeur dont environ 2 400 sur le D-7035 et 56 dans les 3 mois précédant l'événement. Il est basé sur l'aérodrome à usage restreint de Bailleau.

CONCLUSION

L'accident est dû à un écart en roulis peu après le toucher de la roue principale. L'aile gauche s'est enfoncée et a été freinée par la végétation haute de la piste, déstabilisant le planeur et provoquant un cheval de bois. La non-connaissance de l'état de la piste par le pilote a contribué à l'accident.

⁽²⁾ Piste non revêtue
780 m x 100 m.